

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

# Mareva



## PASTILLES DPD1 (comparateur)

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 05/09/2011

### 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

#### 1.1 - Identificateurs de produit

Nom commercial : reactif chlore pastilles DPD1

Type de produit : Substance

#### 1.2 - Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Réactif en pastilles pour la mesure du taux de chlore libre (trousses d'analyses).

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MAREVA PISCINES ET FILTRATION

Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE

13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Téléphone / Fax : Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

Adresse E-mail: : tech@mareva.fr

Pour **la suisse** se référer à la section 16.2

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE

Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN

Suisse: 145 (STIZ Zürich)

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 -Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Pas classé

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Pas classé

Effets néfastes les plus importants

Aucun

**PASTILLES DPD1 (comparateur)**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 05/09/2011

**2.2 -Etiquetage de la substance ou du mélange****Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008**

Symboles de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucun

Mention de danger : Aucun

Conseils de prudence - Prévention

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation

**3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****3.1 - Substances**

3.1.a Nom chimique : 4-amino-N,N-diethylaniline; N,N-diethyl-p-phenylendiamine

N° CAS : 93-05-0

N° CE : 202-214-1

Concentration : &lt; 1%

N° d'enregistrement REACH : Non concerné (&lt;1T)

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Toxicité aiguë - cat3 - H301

Corrosion cutanée - cat1B - H314

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

: T: R25; C: R34

Pour le texte complet des Phrases-R et H mentionnées dans cette Section; voir Section 16

**4 - PREMIERS SECOURS****4.1 - Description des premiers soins nécessaires**

En cas d'inhalation : Placer la personne à l'air frais. Consulter un médecin en cas de trouble.

En cas de contact avec la peau : Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire au moins 15 mn. Si la peau est irritée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche (si la victime est consciente). Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

**PASTILLES DPD1 (comparateur)**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 05/09/2011

**4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Aucun

**4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de données

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE****5.1 - Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables

Moyens d'extinction inappropriés : Pas de donnée

**5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas de donnée

**5.3 - Conseils aux pompiers**

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Procédure standard pour feux d'origine chimique. Refroidir les récipients par pulvérisation d'eau.

**6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

- Eviter le contact avec les yeux.
- Ne pas inhaler la fumée ou les vapeurs
- Utiliser des gants et des lunettes de sécurité (voir Section 8).

**6.2- Précautions pour la protection de l'environnement**

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage**

- Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles (par ex. sable, terre...).
- Transférer dans un conteneur étiqueté et étanche en vue d'une élimination conforme à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.
- Laver l'emplacement souillé à grande eau.

**PASTILLES DPD1 (comparateur)**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 05/09/2011

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conserver le récipient bien fermé à l'abri de la lumière et de la chaleur.
- Utiliser des gants et des lunettes de sécurité (voir Section 8).
- Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations

**7.2- Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités**

**Stockage** : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et ventilé dans l'emballage d'origine. Stocker à l'abri de la lumière.  
Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

**Matériel d'emballage** : Pas de donnée

**7.3- Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utiliser pour l'analyse des eaux de piscines.

**8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1- Paramètre de contrôle****Valeurs limites d'exposition**

Pas de donnée

**8.2- Contrôle de l'exposition****Mesures d'ordre technique**

- Eviter les projections
- Voir mesures de protection Section 7

**PASTILLES DPD1 (comparateur)**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 05/09/2011

**Equipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire* : A manipuler dans un endroit aéré
- Protection des mains* : Porter des gants appropriés pour les produits chimiques: en caputchouc nitrile ou autre matières plastique.  
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.
- Protection des yeux* : Lunette de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps* : Porter une vêtement de protection approprié
- Mesures d'hygiène* : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.  
Ne pas manger, fumer ou boire pendant l'utilisation.  
Se laver les mains après manipulations

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Voir Section 6.2

**9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1- Propriétés physiques et chimiques**

- Aspect* : Pastille
- Couleur* : blanc - rosé
- Odeur* : sans odeur
- pH à 20°C* : 6,3 (à 10,5g/L)
- Point de congélation/fusion* : Pas de données
- Point d'ébullition* : Pas de données
- Point d'éclair* : Pas de données
- Taux d'évaporation* : Pas de données
- Inflammabilité* : Pas de données
- Propriétés explosives* : Pas de données
- Pression de vapeur* : Pas de données
- Densité apparente* : Pas de données
- Solubilité(s)* : soluble en toutes proportions dans l'eau
- Coeff partage: n-octanol/eau* : Pas de données
- T° d'auto-inflammation* : Pas de données
- T° de décomposition* : Pas de données
- Viscosité* : Pas de données

**PASTILLES DPD1 (comparateur)**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 05/09/2011

**10 - STABILITE ET REACTIVITE****10.1- Réactivité**

- Pas d'information disponible

**10.2- Stabilité chimique**

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

**10.3- Réactions dangereuses**

- Pas d'information disponible

**10.4- Conditions à éviter**

- Chaleur ( $T^{\circ} > 50^{\circ}\text{C}$ ), l'humidité .

**10.5- Matières incompatibles**

- Oxydants

**10.6- Produits de décomposition dangereux**

- Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de sulfure.

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1- Toxicité aiguë**

*Toxicité aiguë par voie orale* Donnée non disponible

*Toxicité aiguë par inhalation* Donnée non disponible

*Toxicité aiguë par voie cutanée* Donnée non disponible

**11.2- Corrosion cutanée / Irritation cutanée**

Pas de donnée

**11.3- Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Pas de donnée

**11.4- Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Pas de donnée

**11.5- Mutagénicité**

Pas de donnée



**PASTILLES DPD1 (comparateur)**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 05/09/2011

**11.6- Cancérogénicité**

Pas de donnée

**11.7- Toxicité pour la reproduction**

Pas de donnée

**11.8- Effet sur le développement**

Pas de donnée

**11.9- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique**

Pas de donnée

**11.10- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée**

Pas de donnée

**11.11- Autres informations**

Pas de donnée

**12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

**12.1- Toxicité**

Pas de donnée

**12.2- Persistance et dégradabilité**

Pas de donnée

**12.3- Potentiel de bioaccumulation**

Pas de donnée

**12.4- Mobilité**

Pas de donnée

**12.5- Autres effets néfastes**

Pas de donnée

**13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION**

**13.1- Méthodes d'élimination**

- Eliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

**13.2- Emballages contaminés**

- Eliminer conformément aux législations en vigueur.

**PASTILLES DPD1 (comparateur)**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 05/09/2011

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :**

Préparation non soumise à la réglementation sur les transports de marchandises dangereuses.

**15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Pas de donnée complémentaire

**16 - AUTRES INFORMATIONS :****16.1- Phrases intégrales mentionnées dans la section 3**

H301: Toxique en cas d'ingestion

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

R25: Toxique en cas d'ingestion

R34: Provoque des brûlures

**16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse**

*Société* : **MAREVA AG**  
*Adresse* : St. Alban-Vorstadt 102-PF342  
CH-4013 BASEL  
*Téléphone / Fax* : Tel : 0041.(0)613226922 - Fax : 0041.(0)613226923  
*Adresse E-mail:* : tech@mareva.fr

**16.3- Autres informations**

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l' état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.